

**SAHARA OCCIDENTAL :
VERS UNE SOLUTION NEGOCIEE ?**

Mémoire de géopolitique

Du Chef de Bataillon François d'ARGAIGNON

Dans le cadre de l'étude dirigée « Géopolitique du Maghreb »

Directeur : Madame Nicole GRIMAUD

Avril 2003

Titre : Sahara occidental : Vers une solution négociée ?

Chef de bataillon (Terre) François d'ARGAIGNON .

Date de rédaction : 31 mars 2003.

Division C.

Nature du travail : Mémoire de géopolitique.

Synthèse du document : Treize années après l'acceptation des termes du plan de paix des Nations Unies, le conflit de Sahara occidental s'est installé dans un *statu quo* qui éloigne toute perspective d'un règlement définitif de cette crise. Or, la situation actuelle bloque la possibilité d'une véritable intégration régionale du Maghreb indispensable à sa stabilisation politique et à son développement. De plus, le maintien de cette paix inachevée a un coût pour la communauté internationale et participe à l'affaiblissement des Nations Unies dont l'administration est accusée de tirer profit de la situation présente. A l'heure où toute possibilité de créer les conditions favorables à la réalisation d'un référendum s'est définitivement éloignée, certains prônent un désengagement pur et simple de la MINURSO. Pourtant, le temps a fait son œuvre et les évolutions géopolitiques de cette région permettent de penser que les conditions d'une issue négociée sont aujourd'hui en voie d'être réunies. Il faudra pour ce faire une action déterminée des diplomaties occidentales dont les capacités de persuasion seront déterminantes en vue de l'exploitation efficace d'une « fenêtre d'opportunité » dont la pérennité n'est pas garantie.

Mots clés : Maroc, Algérie, Mauritanie, Front Polisario, RASD, ONU, OUA, Hassan II, Abdelaziz, Mohamed VI, référendum, Makhzen, Bey'a, Réguibat, FAR, MINURSO, CIG, Laayoune, Boucraâ, Dakhla.

SAHARA OCCIDENTAL : Vers une solution négociée ?

Sommaire

Partie I

L'identité Sahraouie

Quel peuple pour quel territoire ?

Une prise de conscience par l'action

Partie II

Les enjeux régionaux

La décolonisation du Maghreb source d'un antagonisme algéro-marocain

L'échec d'un processus de décolonisation qui excluait l'Algérie

Quand la guerre diplomatique remplace les armes

Partie III

L'engagement de l'ONU

Une action placée dans la logique de la décolonisation

Quand l'idéalisme se heurte à la réalité

Partie IV

Une solution négociée enfin possible ?

Des instances sahraouies à bout de souffle

Un environnement géopolitique favorable à un règlement négocié

INTRODUCTION

Lors de sa visite remarquable en Algérie au début du mois de mars de cette année, le président de la République Française a plaidé pour une solution politique réaliste au conflit du Sahara occidental. Il a également abordé le problème des prisonniers marocains qui sont toujours détenus par le POLISARIO depuis la fin du conflit armé au mépris des conventions internationales. Enfin, il a appelé de ses vœux un sommet des pays maghrébins tout en mentionnant le fait que la question du Sahara occidental est « importante pour la stabilité et le développement de l'ensemble du Maghreb ». Il a en fait résumé autour de ces quelques idées forces les raisons qui font que la communauté internationale ne peut plus se contenter d'un *statut quo* sur le règlement de cette crise qui bloque la nécessaire intégration régionale des pays du Maghreb et finit par discréditer les Nations Unies.

Né de la décolonisation espagnole au temps de la guerre froide, le conflit du Sahara occidental semble aujourd'hui surgir d'un autre âge. Peu médiatisé et donc oublié du grand public, il demeure cependant un obstacle au développement de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en entretenant un foyer de déstabilisation dans cette région du monde.

Par ailleurs, l'enlisement du conflit pose inévitablement la question de l'aptitude des Nations Unies à créer les conditions d'un règlement durable des conflits. Alors que la fin de la guerre froide avait donné à cette institution une nouvelle légitimité, l'expérience acquise dans les conflits de la décennie passée a conduit certaines puissances comme les Etats-Unis à s'affranchir de la tutelle d'un organisme jugé inefficace.

Pourtant, lorsque l'accord de cessez le feu entre le Maroc et le Polisario est intervenu en 1991, les conditions d'un règlement rapide paraissaient réunies. Ainsi, basé sur la réalisation d'un référendum d'autodétermination, le plan de paix des Nations Unies ne devait être qu'une formalité.

C'était méconnaître les fondements historique et politique d'une guerre dont les implications dépassent largement les frontières du Sahara occidental. Une fois de plus, les Nations Unies ont eu une approche idéaliste d'un conflit réduit au simple problème de la décolonisation au mépris des réalités géopolitiques régionales.

Quinze années après le plan de paix présenté par le secrétaire général des Nations Unies et douze années après la mise en place de la MINURSO, la communauté internationale peut elle se contenter de voir les efforts de plusieurs décennies récompensés par un simple gel de la situation ?

Alors que l'émergence d'un règlement démocratique a été bloquée par l'intransigeance des parties en présence au sujet de la définition du corps électoral, les Nations Unies doivent aujourd'hui faire preuve de pragmatisme et soutenir toutes les initiatives qui visent une issue négociée du conflit. A l'heure où la gestion du Sahara occidental paraît durablement « ensablée », seul un soutien appuyé à un règlement rapide et définitif peut permettre à cette institution internationale de mettre fin à une opération dont le coût et la durée la discrédite.

Après avoir étudié les conditions de l'émergence de l'identité sahraouie et les enjeux régionaux qui ont alimenté la crise, il sera intéressant de s'attarder sur la nature de l'action des Nations Unies dans ce conflit. Enfin, nous verrons en quoi la situation actuelle est porteuse d'espoir même si une issue définitive dépend plus que jamais d'une action volontariste et concertée des diplomaties occidentales.

I L'identité Sahraouie

I.1 Quel peuple pour quel territoire ?

Qui sont les sahraouis ?

La population du Sahara n'est pas homogène et est composée de strates successives dues aux migrations. Plusieurs millénaires avant J.C., la région était peuplée de noirs qui ont été repoussés vers le Sud par la sécheresse. Les Berbères sont alors apparus et l'introduction du dromadaire vers le Ier siècle avant J.C. est une étape importante dans la mesure où elle a permis à ces populations de survivre au climat en se déplaçant de point d'eau en point d'eau.

Venus du Maroc, les Berbères Sanhaja se sont installés dans le Sud du Sahara, pratiquant l'élevage de dromadaires. Originaires du Nord-Ouest, les Berbères Zénètes ont quant à eux occupé les principales oasis et les centres marchands du Nord du désert. Traditionnellement hostiles ces deux groupes ont développé des échanges essentiellement commerciaux avec les arabes qui dès le VIII^e siècle se concentrent sur la frange méditerranéenne du Maghreb. D'où une certaine islamisation qui a précédé une arabisation plus tardive à partir de la fin du XIII^e siècle.

Au XI^e siècle, un petit groupe de partisans Sanhaja, connus sous le nom de al-Mourabitoun, les Almoradives (ceux du couvent, moines-soldats) partent du Nord de l'actuelle Mauritanie à la conquête du Ghana, de l'Ouest de l'Algérie, du Maroc (où ils fondent Marrakech en 1062) et de l'Espagne.

A la fin du XIII^e, les Maqil, une peuplade arabe sans doute originaire du Yémen, traverse l'Afrique du Nord en longeant le désert. Un groupe de cette tribu, les Béni Hassan, fait route vers le Sud en direction du Sahara occidental. « Ce ne fut pas une invasion brutale » remarque Tony Hodges dans son livre *Sahara Occidental, origines et enjeux d'une guerre du désert* (L'Harmattan, 1987), mais plutôt « une infiltration progressive qui dura deux ou trois siècles » propageant « de fil en aiguille un nouveau peuple de langue arabe connu aujourd'hui sous le nom de Maures ».

Quoique pacifique, la pénétration des arabes Maqils a provoqué la réaction des Sanhaja qui tentent au XVI^e siècle de se rebeller contre leurs nouveaux maîtres. Mais Maurice Barbier explique dans *Le conflit du Sahara occidental* (L'harmattan, 1982) que les sultans du Maroc –

les Saadiens puis les Alaouites – s’allièrent aux arabes Maqil pour dominer les Sanhaja. Depuis cette date, le Maroc a lancé plusieurs expéditions militaires (du XVI^e à la fin du XIX^e siècle) et revendique cette région.

Pourtant, au XIX^e siècle, les Sanhaja parviennent à rétablir leur domination au travers notamment des Reguibat qui forment leur groupe le plus puissant.

Une organisation tribale

N’en déplaise au Front Polisario qui a cherché à effacer cette division des consciences des Sahraouis vivant dans les camps de réfugiés de la région de Tindouf, la société sahraouie demeure avant tout une société tribale.

Chaque tribu est composée de fractions, parfois de sous fractions et même d’ahels (famille élargies) qui rassemblent plusieurs tentes (khaïma). La tribu est dirigée par un cheikh. Une assemblée tribale composée de quarante membres (Aït arbaïn) réunit les chefs de fractions (chioukh). Ainsi, les chioukh ont formé une référence essentielle pour les enquêteurs de l’ONU dans la mesure où leur parfaite connaissance de chacun de leurs « administrés » à longtemps pallier l’absence d’état civil et de documents écrits. Malheureusement, dès 1973 et l’éclatement du conflit, le Polisario s’est opposé à la désignation de ces chefs traditionnels dans la mesure où il voyait dans les structures traditionnelles un obstacle à l’unité nationale.

Les tribus sont elles-même hiérarchisées entre : les tribus guerrières réputées nobles (les plus nombreuses), les tribus Chorfa (ou maraboutiques) composées de « gens du livre » et les tribus Znaga (ou tributaires) qui devaient payer un tribut sous forme de bétail ou de travail à une famille désignée qui en échange les protégeait. De même il existe des castes inférieures composées notamment des artisans (Maalemin), des bardes (Iggawen) ou des esclaves dont certains peuvent être affranchis (Haratin) sous certaines conditions. Ceux-ci vivent à l’écart des autres membres des tribus.

Cette organisation de la société maure est donc caractérisée par des structures segmentaires et tribales dans laquelle chaque tribu se retrouve spécialisée dans une fonction sociale avec des droits et de devoirs sur les autres groupes. Ce type d’organisation existe en Mauritanie, au Rio del Oro et dans le Seguiet el Hamra comme le précise Francis de Chassey dans *Sahara, un peuple et ses droits* (collectif, l’Harmattan, 1978).

Ces populations Maures se distinguent donc de leurs voisins sédentaires au Nord et au Sud qu'ils soient Berbères, Touareg, Peuls ou Toubous ce qui a pu conforter les prétentions territoriales de la Mauritanie sur le Sahara occidental avant qu'elle y renonce.

Une certaine sédentarisation des populations, l'implication croissante des Sahraouis dans le système colonial espagnol et l'action politique du Polisario ont néanmoins permis l'émergence d'un certain sentiment national jusqu'alors pratiquement nul au sein d'une population nomade.

Un territoire qui ne fait plus l'objet de polémique

Alors que la zone de nomadisme dépassait largement les frontières actuelles, la définition du territoire du Sahara occidental ne fait plus l'objet de controverse. Si la population est un enjeu majeur, le territoire tel qu'il fut délimité par les puissances coloniales en 1912 est le cadre dans lequel les deux parties revendiquent leur souveraineté.

Tony Hodges dans *Sahara occidental, origines et enjeux d'une guerre du désert* (L'Harmattan, 1987) définit ainsi le Trab el-Beidan « le domaine de tribus sahraouies totalement indépendantes qui ne se soumirent jamais ni aux émirs mauritaniens ni à l'état situé au Nord du désert, le sultanat du Maroc ».

Le territoire des Sahraouis est essentiellement désertique fait de sable, de dunes et le plus souvent de cailloux. Chaque partie semble aujourd'hui admettre ses limites malgré une délimitation arbitraire effectuée en fonction des intérêts des colonisateurs français et espagnols. Ceci est vrai pour la RASD, les instances régionales et internationales. Ceci est plus ou moins vérifié pour le royaume chérifien.

Couvrant 266 000 kilomètres carré soit la moitié de la superficie de la France, ce territoire est situé au Nord-Ouest de l'Afrique, en face des Canaries au niveau du tropique du Cancer. Ses frontières s'étirent sur 3 000 kilomètres avec une façade maritime de 1 062 km sur l'Atlantique qui est sa seule frontière naturelle. Découpé à l'équerre, ce territoire jouxte le Maroc au Nord sur 445 Km et la Mauritanie au Sud et à l'Est sur 1 570 km. L'Algérie quand à elle n'est limitrophe que pour une trentaine de kilomètres dans la région de Tindouf.

Au plan du relief, c'est au Nord un pays plutôt plat avec quelques plateaux qui atteignent 400 mètres d'altitude dans le Zemmour. Relativement riche, cette zone est traversée par l'Oued Seguiet el-Hamra d'environ 400 kilomètres de long qui lui donne son nom.

Au centre on trouve une région de plaines (ergs) et de dunes de sables qui correspond au Rio del Oro et qui se relève au Sud en un massif montagneux de basalte, l'Adrar Soutouf.

Sur l'ensemble du territoire, les pluies s'abattent sous forme d'orage essentiellement à l'automne. Insuffisantes, elles expliquent le fait que la végétation se réduise à des arbustes, à des buissons épineux et à de maigres pâturages entre lesquels se déplacent les troupeaux. En revanche, il existe une importante nappe phréatique du fait des infiltrations ce qui permet l'existence de nombreux puits et par endroit l'irrigation de certaines cultures.

Alors que sur la côte atlantique le climat tempéré subit l'influence océanique, l'intérieur du territoire se caractérise par sa sécheresse et des variations de températures importantes. L'hiver y est froid, l'été brûlant et des vents puissants balayent les surfaces désertiques (Alizé et Sirocco).

Les traités coloniaux

Comme de nombreuses frontières héritées de l'époque coloniale, les frontières du Sahara occidental sont artificielles. Leur linéarité et leur alignement sur les parallèles et autres méridiens témoignent de leur ignorance des réalités ethnologiques.

Lors de la convention de Madrid du 27 novembre 1912, la France et l'Espagne fixent les frontières des zones d'influence française et espagnole au Maroc reprenant celles prévues lors d'une convention secrète qui avait eu lieu en 1904.

Cette convention distingue deux régions principales dans la zone espagnole. D'une part la région de TARFAYA qui reste sous l'autorité du sultan et qui devient un protectorat espagnol. D'autre part la Seguiet el-Hamra où l'Espagne a toute liberté d'action et dont elle a fait une colonie. L'Espagne n'a pas occupé immédiatement cet ensemble et ce n'est qu'à partir de 1934, après le début de la pacification française au Maroc que les Espagnols se sont attachés à contrôler les agglomérations de Rio de Oro et Smara.

Durant cette période, la délimitation (dénommée Khatt al-Khawf) entre le Sahara espagnol et la future Mauritanie commence à prendre son sens. En effet, la frontière délimite alors la zone pacifiée par les français au Sud de celle où résident les tribus récalcitrantes au Nord. Certains n'ont pas manqué de voir dans cette partition de fait du pays des Maures une cause essentielle de la guerre du Sahara occidental.

I.2 Une prise de conscience par l'action

L'émergence de l'identité sahraouie

Dans *Les bases historiques du conflit du Sahara occidental* (Revue Athéna 1998), Bernard LUGAN affirme que pour le Maroc : « historiquement, linguistiquement, culturellement, ethniquement et racialement, il n'existe pas de peuple sahraoui ». Les Marocains aiment d'ailleurs à rappeler que la famille royale est d'origine sahraouie dans la mesure où le roi Moulay Ismaïl épousa une femme originaire du Sahara atlantique vers 1860. Ainsi, fidèle aux thèses défendues par le roi Hassan II, le royaume chérifien n'admet pas que l'on puisse mettre en doute la « marocanité du Sahara ».

Pourtant, les Sahraouis se sont forgés depuis la fin des années 1970, une identité qui leur est propre. Alors que pour le Maroc, le rattachement du Sahara occidental s'inscrit dans une histoire de plusieurs siècles, l'idée d'une nation Sahraouie repose sur l'expérience politique et guerrière d'un petit groupe d'hommes acquise sur quelques décennies.

Nicole Grimaud dans *Sahara occidental : une issue possible ?* (Monde arabe, Maghreb-Machrek, 1988) pose la question : « suffit-il à un groupe de revendiquer la création d'un Etat indépendant depuis treize ou, au maximum vingt ans, pour que cette demande assimilant le particularisme à un nationalisme récent ou naissant soit recevable ? ». Cette approche n'est pas partagée par tous à commencer par les militants sahraouis eux-mêmes qui s'appuient notamment sur les combats menés à partir de 1973 contre les forces mauritaniennes et marocaines.

Tout d'abord, il y a eu les années 60 et la sédentarisation d'une partie de la population nomade employée par les Espagnols dans les mines de phosphate. Un début de prolétarisation et la diffusion par les organisations internationales (ONU, OUA) des thèses liées à l'autodétermination des peuples contribuent à un début de prise de conscience nationaliste.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la répression sanglante de la manifestation de ZEMLA du 17 juin 1970. En effet, l'armée espagnole a tiré sur la foule pour disperser des manifestants venus présenter leur requête au gouverneur général.

Véritable tournant dans l'histoire du mouvement sahraoui, cet événement est marqué par l'arrestation et la disparition de Mohamed Sidi Ibrahim Bassiri qui était l'initiateur du premier mouvement clandestin le *Harakat Tahrir* (organisation pour la libération).

Suite à ces faits, le mouvement indépendantiste dispose de son martyr et de ses héros. Après une période de démobilisation, le jeune Reguibi EL OUALI MUSTAPHA prend la tête de la rébellion. Le 10 mai 1973 se crée dans le désert au Nord Ouest de Zéourate le Front POLISARIO qui dix jours plus tard lance sa première attaque avec douze hommes sur le poste nomade d'El Khanga en Seguiet El Hamra.

Pendant deux ans la guérilla se limite à de petites attaques de ce genre mais à partir de 1974 le POLISARIO choisit de frapper des cibles médiatiques en procédant à des enlèvements et des sabotages. Les arrestations se multiplient et ont pour effet de gonfler un mouvement qui ne compte à l'époque que 200 combattants environ.

Les années 1974 et 1975 constituent un tournant. Tout d'abord, l'Espagne qui connaît des troubles intérieurs notamment au Pays Basque décide d'accorder un statut d'autonomie au Sahara occidental. En effet, l'Espagne est à cette heure la dernière puissance « colonialiste » de l'Europe Occidentale et les actions de harcèlement du front POLISARIO ne peuvent plus être considérées comme un simple désagrément. Madrid prend donc l'initiative de doter ce territoire d'une assemblée législative ayant le pouvoir de voter le budget. Par ailleurs, le gouvernement espagnol, conscient du risque d'isolement international, annonce un référendum pour le début de 1975 et lève la censure des informations du Sahara. Enfin, il provoque également la naissance du Parti de l'Union Nationale Sahraouie pour accueillir et former une classe d'hommes politiques et faire pièce au Polisario.

Aussitôt le Polisario pose ses conditions et n'accepte le référendum que si les troupes espagnoles se retirent et sont remplacées par les forces révolutionnaires du Front et si l'administration espagnole est remplacée par une administration nationale. Il exige également que cesse le « pillage » des richesses nationales.

En fait tous ces projets n'aboutissent pas, le statut n'est pas appliqué, le parti se démantèle et le Maroc et la Mauritanie finissent par intervenir.

Cette intervention marocaine permet au roi Hassan II de faire face à une vaste vague de contestation au sein de son royaume en saisissant l'affaire du Sahara occidental comme le levier d'une immense vague de patriotisme. Hassan II obtient de l'ONU la saisine de la Cour Internationale de justice pour un avis consultatif visant à faire reconnaître la tutelle historique du Maroc sur cette région. Dans le même temps, il s'entend avec la Mauritanie pour statuer secrètement sur un partage du Sahara occidental.

Mais c'était sans compter sur le mouvement indépendantiste dont la réaction provoque non seulement un début de renoncement de la part des espagnols mais aussi et surtout la

publication par l'ONU d'un rapport favorable aux thèses du Front Polisario le 15 octobre 1975.

La guerre du SAHARA

Le 16 octobre, la cour de justice rend public son avis et rejette les conclusions marocaines. Hassan II ne renonce pas pour autant et conformément à ses projets, il décide de faire marcher pacifiquement une foule de plus de 500 000 marocains fortement encadrés vers la colonie espagnole : c'est la Marche Verte.

Suite à l'accord de Madrid le 12 novembre 1975, l'Espagne décide d'évacuer ses troupes. L'arrivée des forces marocaines et mauritaniennes au Sahara va être le déclencheur d'un processus qui va aboutir à une véritable guerre.

Dans un premier temps, le Polisario n'a pas les moyens de s'opposer à l'occupation des villes par les troupes marocaines. Néanmoins, la démobilisation des forces nomades espagnoles « tropas nomadas » provoque un ralliement massif des anciens supplétifs dans les rangs du Polisario. Par ailleurs de nombreux Sahraouis fuient les villes et viennent se réfugier dans le désert. Le Polisario se charge de les accueillir et de les évacuer dans des structures aménagées avec le soutien algérien dans la région de TINDOUF.

Mais le recours à la guerre reste la priorité dans un combat qui vise à présent à obtenir la libération du territoire national. Le 27 février 1976, au lendemain du départ des derniers espagnols, le Polisario proclame la naissance de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD). S'ensuit une guerre du désert fondée sur les tactiques des REZZOUS combinées à l'utilisation d'armes modernes.

Les unités mauritaniennes apparaissent rapidement comme étant le maillon faible de l'occupation. Dès janvier 1976, l'attaque du poste d'Ain Ben Tili et surtout celle de la centrale électrique de Zérouate font peser une menace directe sur l'économie du pays. Le train minéralier devient une cible favorite du fait de sa vulnérabilité. L'armée de ce pays n'arrive pas à faire face et les raids se succèdent durant l'année 1976. Le 7 juin, après une manœuvre d'envergure incluant des opérations de diversion, Nouakchott est bombardée au mortier. Au retour de ce raid, EL OUALI trouve la mort près de Béni Chaab. En dépit de cette perte, l'impact psychologique sur le gouvernement mauritanien est énorme.

Au Nord du territoire, la destruction du convoyeur des phosphates de Bou Craa qui mis fin à la production pendant 6 années répond à la même stratégie. Les actions du Front Polisario

deviennent si fréquentes au cours de l'année 1977 que l'impact sur l'économie mauritanienne tend à priver ce pays de près de 80% de ses revenus liés aux exportations. En dépit d'un engagement limité mais efficace du Maroc et de la France (opération Lamantin) à la fin de l'année 1977, la situation devient telle que le Président Mauritanien OULD DADDAH est renversé dans la nuit du 9 au 10 juillet 1978 par un Comité Militaire de Redressement National (CMRN). Ce coup d'état qui va conduire progressivement à un retrait des revendications mauritaniennes sur le Sahara occidental marque la première grande victoire militaire du Polisario qui constitue à présent une véritable force guerrière.

La guerre contre le Maroc

Alors qu'à la suite du renoncement mauritanien le Maroc fait retirer les troupes marocaines stationnées en Mauritanie, le roi Hassan II décide de maintenir 25 000 hommes au Tiris et le 14 août 1978, il proclame l'annexion du Tiris au reste du Sahara marocain. Or ce territoire avait été concédé secrètement au Polisario par la Mauritanie lors de l'accord de paix signé à Alger le 3 août 1979. Désormais, tout l'effort du Polisario va se tourner vers le sud du territoire marocain.

Sur le terrain, des forces importantes sont mobilisées et font l'objet d'une véritable guerre médiatique avec une bataille des bilans opposant le Polisario et les Forces Armées Royales (FAR) marocaines.

Il n'en demeure pas moins qu'en dépit de pertes nombreuses, le Polisario rencontre de véritables succès militaires lors de l'interception de convois sur la route Tantan-Tarfaya-El Alibun, de l'attaque de Bir Enzaren (11/08/1979 - 175 prisonniers marocains) ou encore lors des prises de Lebouirat (24/08/79) et de Smaka (06/10/79).

Ces succès vont conduire l'armée marocaine à redéployer son dispositif dans le Sud marocain et à inaugurer une nouvelle stratégie qui de 1980 à 1990 va peu à peu paralyser le Polisario avec notamment la stratégie des murs. Quoiqu'il en soit, les victoires guerrières du front Polisario constituent un élément fondateur du sentiment national justifiant à lui seul la volonté d'indépendance des Sahraouis.

II Les enjeux régionaux

Même au plus fort de la guerre froide, les grandes puissances n'ont jamais érigé l'affaire du Sahara occidental en conflit Est-Ouest. Il s'agit avant tout d'un conflit opposant des voisins, à savoir le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie et pendant un temps la Libye. L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) y est également mêlée mais cette affaire n'a jamais débordé de ce cadre régional. Yves Lacoste dans *Questions de géopolitique* (La découverte, 1988) note à propos du Maghreb « l'influence des superpuissances, sans être négligeable, n'est cependant pas spectaculaire ni déterminante ».

II.1 La décolonisation du Sahara source d'un antagonisme algéro-marocain

En 1960, les Marocains espéraient pouvoir modifier en leur faveur la frontière saharienne tracé par la France en 1912, au début de son protectorat. Le principe d'une révision à l'amiable de la frontière algéro-marocaine semblait avoir été admis dans un protocole d'accord secret, le 6 juillet 1961. Conclut entre Hassan II et Ferhat Abbas, alors président du gouvernement révolutionnaire provisoire de la République algérienne (GRPRA), cet accord n'a pas résisté à l'indépendance algérienne et a été immédiatement remis en cause par l'état-major de l'armée de libération nationale (ALN). Plusieurs incidents frontaliers s'en sont suivit entre le Maroc et l'Algérie et ont fini par dégénérer en conflit armé : la guerre des Sables. Une mission de médiation éthiopienne a mis fin à ce conflit d'un mois (octobre 1963) sur la base d'un *statu quo*. Néanmoins, ces évènements vont lourdement influencer la position de l'Algérie dans le conflit du Sahara occidental.

L'espoir des accords d'IFRANE

Le 15 janvier 1969, la réconciliation est scellée entre Alger et Rabat par les accords d'Ifrane. Le texte signé par le chef de l'état algérien Houari Boumediene et Hassan II est un traité de

fraternité, de bon voisinage et de coopération de vingt ans, par lequel le Maroc et l'Algérie s'engagent à « soumettre toutes les questions en suspens entre eux à des commissions mixtes ».

La question du Sahara s'inscrit alors dans des négociations plus vastes qui touchent notamment à la coopération économique et à l'exploitation du gisement de fer de Gara Djebilet. A Tlemcen, le Maroc fait d'importantes concessions en renonçant notamment à la région de Tindouf et à Béchar. Néanmoins, le manque de coopération d'Alger sur le projet de nouvelles frontières du Maroc et des troubles internes au royaume chérifien font que cet accord ne sera ratifié par Rabat que deux décennies plus tard.

Dans le même temps, la politique de détente pratiquée par Hassan II envers l'Algérie passe par la reconnaissance un peu tardive de la Mauritanie en février 1970. Le monarque espérait sans doute qu'en échange de ces concessions faites à l'Algérie et à la Mauritanie, ces deux pays le laisserait agir à sa guise au Sahara occidental. Il n'en fut rien. C'est en tout cas la perception marocaine et le chef de cabinet du ministre de l'intérieur du Maroc, Othman Bouabib, écrivait dans son livre *La marche verte* publié chez Plon en 1989 « la diplomatie marocaine qui avait accepté des concessions substantielles sur ses revendications territoriales avec l'Algérie et qui avait admis le fait accompli mauritanien n'obtint aucune compensation ».

Pourtant au début des années 70, l'heure est encore à la réconciliation et à une solidarité du Maroc, de l'Algérie et de la Mauritanie contre l'Espagne. Le roi du Maroc prône alors le principe d'autodétermination du Sahara espagnol tant il est persuadé qu'une consultation électorale consacrerait l'attachement des populations locales au Maroc.

En juin 1971, un accord intervenu lors du sommet de l'OUA à Rabat tente de masquer les divergences persistantes entre les trois chefs d'états maghrébins. En effet, lors de la rencontre de Nouadhibou qui s'est tenue le 14 septembre 1970, un accord de façade entre Boumediene et Hassan II n'est pas parvenu à lever l'ambiguïté sur les termes des différentes déclarations dont le seul point commun demeurent la volonté de voir la décolonisation du Sahara espagnol. En octobre 1974, lors du sommet de l'OUA de Rabat, une entente secrète est conclue oralement entre la Mauritanie et le Maroc pour le partage du Sahara occidental. A l'époque, il semble que le représentant algérien, le président Boumediene, ait donné son accord.

Mais l'esprit d'Ifrane devait se détériorer au cours de l'année 1975. En effet le parlement marocain n'a pas ratifié l'accord algéro-marocain sur le litige portant sur leurs frontières communes. Suite à l'abandon de Tindouf, Hassan II n'a pas voulu réunir le parlement

marocain de peur d'être mis en difficulté par l'opposition qui est alors très virulente. Dès lors, les dirigeants algériens ont estimés avoir été joué par Hassan II et se sont mis à soutenir la thèse du droit à l'indépendance du peuple sahraoui.

L'accord de Madrid

Un peu plus tard, l'Algérie sera ulcérée d'être mise à l'écart de l'accord de Madrid du 14 novembre 1975, par lequel l'Espagne brusque son retrait du Sahara, ne le négociant qu'avec le Maroc et la Mauritanie.

Quand le roi du Maroc lance la « Marche Verte », les algériens hésitent à réagir et refuse dans un premier temps de soutenir le Polisario créé en 1973. Mais, après les obstacles dressés par le Maroc aux tentatives de l'Espagne d'organiser un référendum d'autodétermination au Sahara occidental à l'été 1974, le déclenchement de l'invasion pacifique de ce territoire et l'accord de Madrid finissent par provoquer un changement d'attitude de Boumediene qui se met à soutenir fermement le Front Polisario.

Ce tournant des années 74-75 voit le chef de l'état algérien opter pour l'option d'un Sahara occidental indépendant, non aligné et républicain. L'Algérie se met à nouveau à redouter l'hégémonisme marocain dont elle craint une extension des prétentions territoriales vers le Sud menaçant ainsi ses propres richesses pétrolières et minières. Tony Hodges observe dans *Sahara occidental, origines et enjeux d'une guerre de désert* (L'harmattan, 1987), « si le Roi Hassan parvenait à s'emparer du Sahara occidental contre la volonté du peuple sahraoui et sans que cela ne représente un défi, il serait peut être tenté d'essayer de ressusciter l'ancienne prétention du Maroc sur certaines parties de l'Algérie ». Il ajoute que Boumediene « prit conscience de la profondeur des aspirations nationalistes des Sahraouis et s'aperçut avec grand trouble, que le Roi Hassan tentait de redessiner le tracé des frontières du Maroc au mépris de leur volonté ».

Le conflit entre ces deux puissances régionales se situe donc bien au niveau géopolitique avec d'un côté un état marocain qui revendique une souveraineté territoriale, et de l'autre un état algérien qui ne revendique pas une extension de ses frontières mais qui encourage la création d'un Etat indépendant au Sud du Maroc, au nom du droit à l'autodétermination et pour affaiblir son voisin.

II 2 L'échec d'un processus de décolonisation qui excluait l'Algérie

De ses débuts en 1884 jusqu'en 1963, lorsque commence l'exploitation des phosphates, la colonisation espagnole a été très modeste pour ne pas dire inexistante. Au début des années 30, c'est grâce à l'aide des forces françaises que Madrid parvient à pacifier le Sahara et à occuper de façon très lâche le territoire. En 1947, l'espagnol Manuel Alia Median découvre les importants gisements de phosphates de Bou Craa. Avec cette découverte, le territoire commençait à prendre de l'importance aux yeux de ce pays.

Le 6 janvier 1963, Hassan II rencontre le Caudillo Franco à Bajaras près de Madrid. Alors que depuis son indépendance, le Maroc réclame à l'Espagne les présides de Ceuta et Melilla, Tarfaya et le Sahara espagnol, cette réunion marque le début de la détente entre Rabat et Madrid. Pourtant il faudra attendre le traité de Fez le 4 janvier 1969, pour que l'Espagne consente à rétrocéder Ifni au royaume chérifien après une intervention des Nations Unies.

Le choix de l'Espagne

Progressivement, au fur et à mesure que l'ONU s'intéresse au Sahara occidental, Madrid définit une politique générale visant à favoriser l'émergence d'un nationalisme sahraoui qui permettra à cette entité de s'affranchir de toute allégeance politique avec l'un ou l'autre des deux pays voisins. Yves Lacoste, dans *Questions de géopolitique* (La découverte, 1988) affirme : « Les dirigeants espagnols en cette période de décolonisation générale, jouèrent la carte d'un micro-état ».

Par cette politique marquée par l'adoption de la doctrine d'autodétermination prônée par l'ONU, l'Espagne souhaite conserver la maîtrise de la concession des réserves de phosphates nouvellement mises en exploitation par des investissements massifs. A partir de 1973, la création du Front Polisario, les pressions internationales mais aussi et surtout la maladie du Caudillo conduisent l'Espagne à annoncer durant l'été 1974 la mise en place d'un nouveau statut et l'organisation d'un référendum. Cette décision plonge la classe politique marocaine dans la consternation et Rabat réagit en massant 2000 soldats à la frontière du Sahara occidental.

En octobre 1974, lors de la XXIXe session de l'ONU, le ministre des affaires étrangères du Maroc déclare que la procédure de mise en œuvre du référendum est inadmissible. Il assure que de tout temps il a été fermement établi que les deux régions du Sahara occidental, le Rio de Oro et la Seguiet el-Hamra, devaient réintégrer le territoire marocain. Par ces affirmations le Maroc assoit ses revendications non plus en terme de décolonisation mais sur des bases historiques. Dès lors, le Maroc abat son jeu et annonce clairement ses revendications.

Après une tentative d'arrangement négocié avec l'Espagne, Le Maroc réalise que dans l'immédiat, il lui sera impossible d'obtenir l'intégration du Sahara par un référendum organisé par l'Espagne.

Ce pays va donc s'efforcer de gagner du temps en faisant traîner la procédure. Pour ce faire, Hassan II invente des subterfuges. Tout d'abord il recourt au verdict des instances internationales spécialisée. Devant le refus de Madrid de porter l'affaire devant la Cours Internationale de Justice (CIJ) en procédure contentieuse, il sollicite cette institution pour un avis consultatif. Dès lors la machine juridique onusienne est en cours et il faudra attendre le 16 octobre 1975 pour que la Cour rende son avis. En dépit des déclarations d'un Roi Hassan II sur le point de lancer la Marche Verte, cet avis est un coup très dur porté à la position marocaine. En effet, il nie la souveraineté historique du Maroc sur le Sahara occidental et réaffirme le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Avec du recul, il semble que le Roi du Maroc se trouvait alors dans une impasse. En effet, confronté à des dissensions politiques terribles marquées par deux coups d'état et soumis à de très grandes difficultés économiques, le pouvoir marocain s'est emparé de cette affaire pour fédérer tout un peuple derrière son roi. Ignorant l'émergence d'un véritable nationalisme sahraoui incarné par le Polisario, les revendications territoriales du Maroc sont donc bien de nature politique et non pas économique. En effet, ce pays dispose alors d'importantes ressources en phosphates avec des réserves qui dépassent la moitié des réserves mondiales connues. L'exploitation des ressources de Bou Craa n'est donc que d'un intérêt marginal pour le Maroc et ne suffit pas à justifier à lui seul le développement du conflit et l'épisode historique de l'invasion du Sahara occidental.

La marche verte et l'accord de Madrid

Episode emblématique de ce conflit, la Marche Verte constitue certainement un coup de force inédit dans les annales de la région. Le 16 octobre 1975, Hassan II annonce sa décision de

lancer cette opération. Dès le 6 novembre 1975, ce sont quelques 350 000 volontaires sans armes qui franchissent la frontière en direction de Laâyoune. Suivie et parfois précédée par quelques 30 000 militaires, cette foule pacifique a été l'instrument d'une reconquête placée sous la couleur sacrée de l'Islam. Organisée pour fortifier le trône, cette initiative était prévue et organisée depuis plusieurs mois et il semble qu'elle aurait eu lieu quelque soit l'avis de la CIJ. Quoiqu'il en soit, elle réussit à mobiliser les marocains derrière leur Roi.

Le succès de l'opération dépendait de la détermination du gouvernement espagnol qui disposait encore des moyens pour empêcher l'invasion du territoire. Or, la Marche Verte va bénéficier de la maladie et de la longue agonie du général Franco qui crée à Madrid une véritable vacance du pouvoir. Les ministres espagnols hésitent entre une politique de fermeté défendue par l'armée et un accord avec le Maroc pour une cession du Sahara que pourrait compenser une garantie des intérêts espagnols. C'est cette dernière solution prônée par la classe politique qui l'emporte sous la pression conjuguée de la France et des Etats-Unis.

Les négociations débutent pour une cession du Sahara occidental au Maroc et à la Mauritanie. Le 14 novembre 1975, l'accord de Madrid signé entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie marque la victoire du « lobby marocain » en scellant le choix désormais affiché par l'Espagne de négocier avec le Maroc plutôt que le Front Polisario. Cet accord institue une administration tripartite intérimaire avec la participation de la Djemaa (assemblée locale). La fin de la présence espagnole au Sahara est fixée au 28 février 1976.

Pourtant, à peine signé cet accord ne sera pas respecté. Rabat et Nouakchott ignorent la lettre qui impliquait un transfert d'administration et non un transfert de souveraineté qui devait rester aux Sahraouis. En effet, conformément aux négociations préconisées par l'ONU entre les parties, le Maroc et la Mauritanie ne devaient avoir qu'un pouvoir administratif. Or à partir du retrait de la Mauritanie du conflit en 1979, seul le Maroc conserve des prétentions sur le Sahara. En dépit de toutes les actions menées par le royaume, la souveraineté revendiquée ne lui sera pas reconnue par la communauté internationale.

L'entrée de l'Algérie dans le conflit

En tout état de cause, l'accord de Madrid va donner le signal de sérieux combats entre le Front Polisario et les forces armées marocaines. Des milliers de réfugiés vont quitter le territoire pour s'installer dans les camps de la région de Tindouf. Ces mouvements de populations dont la spontanéité a pu être mise en doute, marque une étape importante dans

l'implication de l'Algérie dans le conflit. Pour Alger l'affaire ne fait que commencer et le Sahara devient un enjeu maghrébin.

En effet, suite à l'accord de Madrid, l'Algérie expulse 30 000 ressortissants marocains fin décembre 1975. Le 06 mars 1976, Alger reconnaît la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) entraînant du même coup la rupture de ses relations diplomatiques avec Rabat et Nouakchott.

L'Algérie craint que le trône alaouite ne se prévale de l'annexion éventuelle du Sahara occidental pour revendiquer, au nom du « grand Maroc », la Mauritanie, voire des territoires du Sud algérien. Pourtant, pour Alger le risque est grand de voir le mouvement sahraoui faire des émules parmi sa propre population. Ainsi Nicole Grimaud demande, dans son livre *Sahara occidental : une issue possible ?* (Monde arabe, Maghreb-Machrek, septembre 1988) : « Y aurait-il plus de différence entre un sahraoui de Laâyoune et un rabati, qu'entre un touareg de Tamanrasset et un algérois ? ».

Longtemps les marocains ont expliqué l'implication algérienne dans le conflit du Sahara occidental par le fait que l'Algérie chercherait un « corridor atlantique » pour évacuer le fer qu'elle extrait de la mine de Gara Djelilet proche de Tindouf.

En fait la position algérienne va consister à ce que nul ne soit en mesure de jouer un rôle prépondérant à l'échelle du Maghreb. Ce pour au moins trois motivations :

- géographiquement, l'Algérie veut maintenir un *statu quo* qui lui soit favorable ;
- politiquement, Alger estime que Rabat veut poignarder la révolution algérienne ;
- enfin, psychologiquement, Alger ressent comme un scandale l'agression perpétrée contre un petit peuple.

Lors de la création du Front Polisario, à Zérouate le 10 mai 1973, seule la Libye a soutenu ce mouvement. Ce soutien a fortement déplu à Alger qui a boudé et même pourchassé le Polisario. A partir du moment où le Maroc a lancé sa croisade aux Nations Unies contre le projet de référendum d'autodétermination de l'Espagne, Alger durcit le ton vis à vis de Rabat et une première rencontre a lieu avec une délégation du Polisario.

En dépit de la rencontre d'Ifrane et du climat de détente entre les deux grands du Maghreb, la question du Sahara occidental va diviser la classe politique algérienne. Ainsi, le président Boumediene, tenant d'un soutien au mouvement sahraoui, s'oppose à son ministre des affaires étrangères Bouteflika, favorable à la conservation du climat d'entente instauré en janvier 1969. En fait Boumediene n'a jamais admis d'être tenu à l'écart de l'accord de Madrid et il a fait du Sahara occidental une affaire personnelle.

L'Algérie va donc opter pour une tactique de tension et chercher à remettre en question l'accord de Madrid. Dès la fin 1975, elle va se rapprocher de la Libye. En janvier 1976, l'Armée Nationale Populaire va même s'opposer directement aux forces marocaines pour la première et la dernière fois.

En fait, l'Algérie va chercher à relancer le processus de décolonisation tout en œuvrant à l'éclatement du bloc maroco-mauritanien. La chute du président mauritanien Ould Daddah, victime de l'efficacité militaire des Sahraouis, et l'abandon par ce pays de toute revendication territoriale sur le Sahara marque donc une victoire pour Alger. Par ailleurs, l'Algérie va chercher à faire admettre le Front Polisario et la RASD dans les instances régionales et internationales. Minoritaire au sein de la Ligue Arabe acquise aux thèses marocaines, l'Algérie va diriger son offensive vers l'OUA. Au sommet d'Addis-Abeba en 1984, cette politique réussit et la RASD est admise dans cet organisme. Aussitôt le Maroc se retire de l'OUA. Dès lors, Alger va concentrer son action sur l'ONU qui récupère la gestion de ce dossier.

Au tournant des années 80, les échecs de la diplomatie et la détérioration de la situation militaire conduisent le Maroc à revoir sa stratégie.

II 3 Quand la guerre diplomatique remplace les armes

Lorsque après le coup d'état de juillet 1978, la Mauritanie lâche prise et renonce à ses prétentions territoriales sur le Sahara, elle tente une initiative diplomatique visant à ce que le Maroc conserve la partie Nord du territoire tandis que le Polisario prendrait le Sud. Mais les deux camps ont refusé cette proposition et les troupes marocaines occupent le Sud du Sahara occidental. Cette annexion pure et simple obtient l'appui des Etats-Unis tandis que la France et l'Espagne font montre de prudence.

La stratégie des murs

A partir d'août 1980, le Maroc se lance dans la construction d'une série de murs gigantesques pour isoler le Sahara utile.

Sur le plan militaire, ces murs qui ont sans doute trouvé leur inspiration dans la guerre d'Algérie, ont transformé la guérilla des années 1976-1979 en une guerre d'usure. Ils ont également écarté la possibilité de tout règlement militaire : la situation est stabilisée au profit du Maroc. Dès lors, il ne reste plus qu'à espérer un règlement diplomatique.

Pour le Maroc, il s'agit de neutraliser la Mauritanie. Un deuxième coup d'état dans ce pays et la reconnaissance de la RASD par Nouakchott est un revers pour le Maroc.

Rabat cherche alors à accentuer les divergences entre l'Algérie et la Libye qui se livrent une véritable concurrence pour le contrôle du Polisario. Hassan II rencontre Kadhafi et le traité d'Oujda établit entre le Maroc et la Libye une union de type confédéral. Ce traité a aussitôt renforcé la volonté de l'Algérie d'aider militairement le Polisario.

Pour autant, le Maroc ne renonce pas à une normalisation de ses rapports avec Alger. La mort de Boumediene et son remplacement par Chadli Benjedid en 1979 va changer la nature de la compétition que se livrent les deux états. Petit à petit, une solution diplomatique au conflit paraît envisageable.

La rencontre d'Akid Lofti le 26 février 1983, permet une mise à plat des dossiers et marque le début d'une nouvelle ère de détente entre Alger et Rabat malgré l'existence dans chacun de ces deux pays de groupes de pression hostiles aux concessions.

Le 4 mai 1987, une rencontre entre Hassan II et Benjedid organisée par le Roi Fahd d'Arabie Saoudite aboutit un an plus tard à une réconciliation officielle entre les deux pays et le rétablissement des relations diplomatiques rompues début mars 1976. Dès lors, certains observateurs ont pu considérer qu'Alger a abandonné le Sahara occidental à l'influence marocaine sans pour autant renoncer à soutenir le Polisario dans les instances internationales. La réconciliation des deux frères ennemis ne suffit pas et l'Arabie Saoudite s'efforce de rapprocher le Maroc et les Sahraouis au cours de réunions secrètes.

Le Maroc accepte l'idée du référendum

En juin 1981 au sommet de l'OUA de Nairobi, Hassan II annonce son intention d'envisager un « référendum contrôlé ». Il s'agit d'un véritable tournant même si certains ont vu dans ce geste une concession de pure forme. En effet le Roi ne conçoit cette échéance que sous la forme d'une question unique visant à confirmer l'allégeance des Sahraouis au souverain alaouite.

Sans doute Hassan II a t'il voulu briser l'isolement diplomatique de son pays et répondre favorablement aux pressions américaines, françaises et espagnoles. Néanmoins, cette décision d'accepter la tenue d'un suffrage le met en contradiction avec l'ensemble de sa population. Ceci expliquera en partie pourquoi l'ONU rencontrera autant de difficultés à mettre en place ce scrutin.

Nous avons vu précédemment comment l'OUA a été dessaisie du dossier lorsqu'elle a accepté l'adhésion de la RASD en novembre 1984. Placé entre les mains de l'ONU dès 1986, le secrétaire général de cet organisme offre officiellement ses bons offices aux parties en présence. En mai 1988, monsieur Javier de Cuéllar se rend au Maroc et le 30 août 1988, les deux parties acceptent les propositions de règlement du secrétaire général. Le 27 juin 1990, le conseil de sécurité approuve le plan de règlement et le 29 avril la résolution 690 approuve la création de la mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Les critères d'identification des électeurs sont approuvés par le Conseil de sécurité et tout semble alors devoir se dérouler sans encombres : cet optimisme ne résistera pas à l'épreuve des faits.

Renouées en mars 1976, les relations entre Alger et Rabat vont laisser un goût amer au Polisario qui perd son principal soutien. Le 17 février 1989, le traité de Marrakech créé l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ébauche d'une association économique susceptible de faire contre poids à l'Union Européenne. Cet organisme traduit en fait par un rapprochement algéro-marocain qui marque un changement important dans le soutien de l'Algérie au Front Polisario. Même si ce pays reste le meilleur soutien de la RASD, l'aide consentie devient de moins en moins palpable. En dépit de ce rapprochement, l'UMA restera une association incertaine dont le fonctionnement sera soumis aux aléas des relations entre Alger et Rabat.

III L'engagement de l'ONU

III 1 La logique de la décolonisation

S'appuyant sur la charte de l'Organisation qui oblige les Etats membres possédant des colonies à développer leur capacité à s'administrer elles-mêmes, et sur la proclamation que « tous les peuples ont le droit à la libre détermination... » (résolution 1514 de 1960), l'Onu se saisit de la question du Sahara espagnol dès 1963.

La première résolution invitant l'Espagne à décoloniser le Sahara est votée en 1965. Mais cette résolution se heurte au principe du respect de l'intégrité territoriale des états dont le Maroc demande l'application à son profit.

Une nouvelle résolution qui invite l'Espagne à organiser un référendum au Sahara en consultant les gouvernements marocains et mauritaniens intéressés au problème est donc votée le 10 décembre 1966.

De 1967 à 1973, 6 autres résolutions seront prises qui renouvelleront la proposition d'organiser un référendum. Mais l'Espagne fait obstruction et n'autorise pas les commissions *ad hoc* à visiter le Sahara occidental d'où le ton de plus en plus dur des résolutions.

Beaucoup plus tard, en 1991, la résolution établissant la Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un référendum au Sahara Occidental (MINURSO) sera la point culminant de vingt cinq années de participation des Nations Unies au règlement de la question du Sahara occidental.

Les propositions de règlement du secrétaire général de l'ONU

Le 20 mars 1986, le secrétaire général des Nations Unies propose ses « bons offices » en étroite coopération avec le président de l'OUA, Abdou Diouf. Des représentants du Maroc et du Polisario se rendent à New York pour participer à des négociations indirectes. Deux séries d'entretiens sont organisées en avril et en mai 1986 aux quels l'Algérie et la Mauritanie sont conviées à titre d'observateurs.

De novembre à décembre 1987, une mission technique de l'ONU se rend au Sahara occidental pour rassembler des informations dans le cadre des efforts conjoints de l'ONU et de l'OUA pour trouver un règlement pacifique au conflit. L'année suivante, la reprise des

relations diplomatiques entre l'Algérie et le Maroc rompues en 1976 et la fin de la guerre froide paraissent rendre envisageable un processus de paix.

Le 11 août 1988, le secrétaire général des Nations Unies et l'envoyé spécial de l'OUA présentent aux parties en présence un document appelé « Propositions de règlement ». Ces propositions comportent un cessez le feu et l'organisation d'un référendum visant à permettre au peuple du Sahara occidental exerçant son droit à l'autodétermination, de choisir, sans contraintes militaire ou administrative, entre l'indépendance et l'intégration au Maroc.

Cependant, aussi détaillées qu'elles puissent être, les dispositions de ce plan peuvent prêter à des interprétations différentes. De fait, les Nations Unies se sont engouffrées dans une impasse.

En effet, en juin 1990, le Conseil de Sécurité adopte l'intégralité des propositions de règlement telles qu'elles ont été acceptées par les deux parties le 30 août 1988. A cette époque, ces propositions n'avaient pas été publiées et aucune réserve n'avait été exprimée publiquement. Ce n'est qu'après l'élaboration des modalités de mise en œuvre de ces propositions et leur publication dans le rapport du secrétaire général de l'ONU du 18 juin 1990 que les critiques vont fusées.

Le Maroc estime que ce plan traite la question du Sahara occidental comme une affaire de décolonisation classique sans prendre en compte la spécificité du territoire. Sa critique principale porte sur la philosophie même du plan qui traite le Sahara comme la Namibie. Rabat s'insurge de ce que le Territoire soit placé sous l'autorité des Nations Unies et n'entend pas que son autorité soit remise en cause.

En août 1991, le Maroc insistera pour que le recensement espagnol de 1974 soit élargi aux Sahraouis qui se sont établis hors du Territoire. De son côté le Polisario exige dès l'été 1990, des négociations directes ainsi que le retrait de l'administration et de l'armée marocaine comme préalable à toute consultation référendaire.

La MINURSO

Dès sa parution, de nombreux observateurs ont qualifié de « surréalistes » les dispositions que la MINURSO est chargée de mettre en œuvre tant dans les domaines de la définition du corps électoral, de la question posée que du déroulement de la campagne et du scrutin.

Pour Paul Balta, dans *Le grand Maghreb, des indépendances à l'an 2000* (Laphomic, 1990), il semble que dès 1989 le Secrétaire général des Nations Unies, Perez de Cuellar conscient

des faiblesses de son plan de règlement aurait réalisé l'impasse dans laquelle il s'engageait. C'est à cette période que déjà serait née la question d'une troisième voie intermédiaire entre le rattachement au Maroc et l'indépendance : l'autonomie interne.

Les difficultés débutent très vite avec l'application du cessez le feu dont la date est fixée au 6 septembre 1991. Ainsi au début de cette mission, la principale fonction des observateurs de la MINURSO sera de septembre 1991 à juin 1993 l'observation du cessez le feu qui subira de nombreuses ruptures.

Car très vite il apparaîtra que le principal obstacle au règlement du conflit réside dans la non-coopération des parties en présence bien que celles-ci aient accepté le plan de règlement. Or l'ONU n'a pas sur ce territoire de moyens de coercition. Placée sous le chapitre VI des Nations Unies traitant du « règlement pacifique des différends » (et non du chapitre VII...), l'action de la MINURSO se heurte à une mission impossible.

En effet, le mandat électoral dont est investi la MINURSO s'inscrit dans une nouvelle génération d'opérations de maintien de la paix. Enfant de la fin de la « guerre froide », ce concept n'est pas mentionné dans la Charte. Il n'a donc pas d'existence légale. Pourtant, le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali va lui donner une sorte de statut dans son rapport intitulé *Agenda pour la Paix* de juin 1997. C'est dans ce cadre nouveau des opérations de maintien de la paix que s'inscrit officiellement la MINURSO et il est à noter que cette mission est la seule des Nations Unies à laquelle les cinq membres du Conseil de Sécurité ont participé avec des observateurs militaires.

La MINURSO se compose d'une mission civile et d'une mission militaire. La première comprend les éléments de la commission d'identification, ceux qui sont chargés de l'exécution des rapatriements et un groupe responsable des questions administratives. En 2000, l'unité civile représente trois cent quatre vingt dix personnels. La seconde est dirigée par le commandant des forces militaires. A la même période, elle comprend deux cent trois officiers observateurs non armés basés des deux cotés des 1 100 kilomètres du « mur de sable ».

Pour résumer les difficultés rencontrées par cette mission inédite dans les annales de l'ONU, la MINURSO va souffrir dès l'origine du fossé énorme entre les pouvoirs assumés par les Nations Unies sur le papier, et les moyens dont elle dispose sur le terrain pour faire respecter son autorité. La mauvaise volonté évidente manifestée par les autorités marocaines à l'origine des retards dans le déploiement de la MINURSO est symptomatique du caractère irréalisable de cette mission.

La mission de la MINURSO n'est pas fondée sur un engagement juridique des parties. Le plan de règlement du secrétaire général est en fait une médiation qui n'a pas de caractère obligatoire normatif. De ce fait, les contraintes de toutes natures imposées à la mission par les autorités marocaines lors de son déploiement ne seront qu'un avant goût de celles qu'elle rencontrera plus tard pour l'établissement des listes électorales.

III 2 Quand l'idéalisme se heurte à la réalité

L'impossible référendum

Tout l'enjeu du règlement politique du conflit du Sahara Occidental que devait mettre en œuvre la MINURSO résidait donc dans l'établissement des listes électorales et la définition de la population habilitée à participer au référendum tel qu'il fut défini dès 1991. Ainsi, plus important que le débat portant sur les frontières de cette entité émergente, la question qui vise à définir qui est Sahraoui et par là même à décider de qui devait participer au scrutin portant sur l'autodétermination, constitua la principale pierre d'achoppement qui a empêché le processus des Nations Unies d'arriver à son terme. Cette question de l'identification est véritablement primordiale et pour résumer il a été envisagé deux options :

- d'une part, considérer que le corps électoral se limite aux tribus incluses dans le recensement effectué par la puissance coloniale espagnole à l'automne 1974, composé majoritairement de Réguibat. Dans ce cas, il est fortement probable que celui ci se prononcerait en faveur de l'indépendance étant par tradition et du fait de leur histoire de lutte anti-coloniale opposé à toute forme de tutelle.
- d'autre part, dans une vision plus globale, élargir ce corps électoral aux tribus frontalières du Sahara Occidental, minoritaires dans le recensement de 1974, mais gonflées de leur frères vivant au Maroc. C'est l'option défendue par Rabat car dans ce cas l'issue du référendum pourrait pencher en faveur de l'intégration au Maroc.

Ainsi, les enjeux d'un éventuel scrutin sont tels que l'un et l'autre camp, c'est à dire les tenants de l'indépendance et ceux qui prônent l'intégration marocaine, ne veulent s'engager qu'à coup sûr dans la réalisation d'un vote. Pour ce faire, comme le remarquait Khadija Mohsen-Finan dans Sahara occidental : *épilogue d'un conflit dans une région en mutation* (1999) « on a le sentiment que le combat s'est déplacé, qu'il ne se situe plus sur le terrain mais sur la composition des listes électorales ».

Le front Polisario (Frente Popular para la liberacion de Saguia el-hamra y Rio de oro), mouvement sahraoui en faveur de l'indépendance de Sahara Occidental, plaide naturellement pour un corps électoral restreint aux Sahraouis recensés en 1974. En effet à cette date, les Espagnols qui préparaient la décolonisation du territoire avec un référendum d'autodétermination, avaient identifié un total de 73 497 Sahraouis. En 1991, les Nations Unies ont réactualisé le recensement pour ajouter les naissances et soustraire les décès. Cette liste comptait alors 70 204 personnes. Une nouvelle mise à jour en 1993 donnait le chiffre de 72 370 personnes.

Pourtant, ces chiffres sont contestés et Paul Balta témoigne dans *Le grand Maghreb, des indépendances à l'an 2000* (Laphomic, 1990) que des responsables espagnols estimaient la population réelle entre 150 000 et 250 000 personnes. En effet, le recensement de 1974 réalisé à la hâte sous la pression des Nations Unies, ne tenait pas compte des grands nomades ainsi que des vagues Sahraouis réfugiés dans les pays limitrophes à la suite des ratissages de 1957, 1958, 1970 et 1973. Par ailleurs, on peut supposer que la coopération des populations vis à vis des autorités espagnoles étaient alors toute relative du fait des heurts avec les troupes de la puissance colonisatrice.

Pour résumé, du fait du sérieux des responsables du recensement de l'automne 1974, il peut être admis que si les personnes recensées sont bien toutes Sahraouis, tous les Sahraouis n'ont pas été recensés. Reste à savoir dans quelle proportion, ce qui constitue le fond du débat.

Dès 1984, Tony Hodges affirmait devant l'assemblée nationale : « il y a certainement plus de Sahraouis à l'extérieur des frontières du Sahara Occidental qu'à l'intérieur ». Il apparaît donc que de nombreux électeurs potentiels se trouveraient effectivement au Sud du Maroc, en Mauritanie mais également dans le Sud-Ouest de l'Algérie.

Elargir le corps électoral ne revient donc pas uniquement à inclure les Sahraouis du Maroc comme le souhaiterait Rabat qui table sur un raz de marée d'électeurs « sahraouis-marocains », mais également ceux qui ont choisi la Mauritanie et l'Algérie. Depuis 1991, en dépit d'une prise de position du Secrétaire Général monsieur Javier Perez de Cuellar en faveur d'un élargissement du corps électoral, le Front Polisario s'accroche au critère initial du recensement espagnol de 1974 comme base permettant de déterminer les participants au scrutin.

Fiable ou non, ce recensement aux contours contestés inclu dans le plan de paix de l'ONU, n'a jamais satisfait les Marocains du fait d'une répartition tribale qui donne l'avantage aux Réguiabat. En effet, cette tribu qui est la plus grande du Sahara Occidental a toujours été

soucieuse de son indépendance. Elle s'est toujours signalée par son opposition aux pouvoirs coloniaux puis aux visées marocaines sur leur territoire.

La stratégie marocaine

Pour élargir la base électorale, la stratégie marocaine a donc été d'introduire de nouveaux critères d'identification permettant de faire entrer dans le corps électoral un maximum de personnes vivant au Maroc mais qui auraient un lien avec le Sahara occidental. Cette démarche concerne notamment de nombreux Sahraouis qui avaient fui le territoire pour le Sud Maroc après les sécheresses de la fin des années 50 ou l'opération Ouragan de 1958. Témoins les chiffres du ministère de l'intérieur du Maroc qui, dès 1978, avance le chiffre de 81 900 Sahraouis présents dans la province de Tan-Tan au Sud du pays.

Néanmoins, dans le même temps la Mauritanie donnait le chiffre de 47 000 ressortissants Sahraouis vivant sur son sol alors que près de 148 000 Sahraouis étaient localisés à la même époque dans la région de Béchar et de Tindouf au Sud Ouest de l'Algérie.

Au final, alors que les Marocains présentaient à la MINURSO des listes de 186 000 personnes supplémentaires (99 000 au Maroc et 87 000 dans le territoire) soit deux fois et demi le recensement espagnol, le POLISARIO lui-même a pu varier dans ses estimations. Ainsi, lors d'une mission de l'ONU sur place, les fonctionnaires de cette organisation ont pu rapporter que les leaders du front Polisario estimaient que si tous les Sahraouis qui, pour des raisons historiques d'association avec le territoire recevaient l'option de rejoindre un Etat sahraoui, la population potentielle pourrait être de 750 000 personnes soit plus de 10 fois le recensement espagnol ! (rapport A/10023/rev.1 du 15 octobre 1975 page 47).

Pour les Marocains l'enjeu consiste à minimiser les chiffres évaluant la population sahraouie de façon à montrer au monde que ce différent territorial est somme toute négligeable et ne mérite pas de mobiliser la communauté internationale. Par ailleurs, cette tactique condamne à leurs yeux toute solution d'indépendance pour des raisons évidentes de non viabilité d'un état « croupion » à la population clairsemée. Pour le front Polisario, l'enjeu est évidemment l'inverse...

Ainsi, au gré de leur propagande, chaque camp a régulièrement été amené à se contredire ce qui aujourd'hui rend illusoire tout accord sur le sujet de la détermination du corps électoral. En dépit des efforts déployés par l'ONU pour trouver une solution pacifique au conflit au travers d'un processus démocratique, il convient désormais d'envisager une alternative au

référendum afin d'éviter un gel définitif de la situation ou au pire une relance de la lutte armée.

IV Une solution négociée enfin possible ?

Le 30 janvier 2003, le conseil de sécurité a une nouvelle fois décidé de proroger le mandat de la MINURSO pour une durée de 2 mois afin de donner aux parties le temps d'examiner la proposition qui leur est présentée par l'envoyé personnel du secrétaire général. Cette résolution qui fait suite à une longue série masque mal la lassitude de la communauté internationale vis à vis d'un conflit qui s'éternise et dont le règlement se heurte à l'intransigeance des principaux acteurs.

Après les demi-échecs répétés de médiations impliquant certains des pays les plus puissants de la planète, et à l'heure où la sécurité de la communauté mondiale est menacée par de nouveaux conflits, la tentation est grande de laisser cette région empêtrée dans ses propres contradictions.

Aujourd'hui la crédibilité de l'ONU est menacée par une prise de décision unilatérale des Etats Unis à propos de l'Irak. En effet, Washington considère qu'il est possible et même parfois nécessaire de s'affranchir de l'autorité des Nations Unies pour garantir la sécurité internationale. Dans ce contexte, le cas du Sahara occidental peut être pris en exemple de l'inefficacité des Nations Unies incapables de restaurer une situation normale dans cette région après trois décennies de résolutions diverses. Soucieuse de répondre à ces accusations, l'ONU se doit à présent de trouver au plus vite une solution acceptable de façon à mettre un terme à une médiation qui aujourd'hui contribue à affaiblir son image.

Or, l'évolution géopolitique de la région, la pression diplomatique des grandes puissances et les effets d'un certain endormissement des parties en présence semblent créer un climat favorable à l'émergence d'un accord prôné par l'ONU. Serions nous à l'aube d'assister au dernier round d'un combat dont les acteurs ont depuis longtemps atteint l'âge d'une retraite bien méritée ?

IV 1 Des instances sahraouie à bout de souffle

L'effritement du POLISARIO

Dès la fin des années 1980, les premières failles sont apparues au sein du Polisario. Déjà en 1976, le leader M. ABDELAZIZ s'était fait réélire de façon bien peu démocratique à la tête de ce mouvement par applaudissements et non par un vote comme le stipulait les textes de cette organisation.

Dès lors, le chef tout puissant évince de façon régulière et brutale ses concurrents les plus sérieux, ce qui provoque les premiers ralliements au Maroc. En 1989, une nouvelle vague de cadres « passe à l'ennemi ». Les gouvernements se succèdent à un rythme effréné et les émeutes survenues dans les camps sont sévèrement réprimées.

En 1991, lors du VIII^{ième} congrès du front Polisario, Mohamed Abdelaziz décide la dissolution du Conseil de Commandement de la Révolution (CCR) ainsi que du bureau politique. De nouveau, de hauts dignitaires de la RASD se rallient au Maroc.

Hassan II ne va pas tarder à mesurer le profit qu'il peut tirer de cette dérive totalitaire du mouvement sahraoui. Les appels au ralliement se multiplient et des émetteurs sont disposés de façon à ce que les émissions radio puissent être entendues jusque dans les camps de Tindouf. Le meilleur traitement est réservé à ceux qui acceptent de rejoindre le Maroc. Ainsi, trois des six membres fondateurs du Polisario vont terminer leur carrière avec un poste dans la haute administration chérifienne.

A partir de 1988, le rapprochement algéro-marocain et l'adoption du plan de paix de l'ONU vont accélérer les ralliements d'autant que Hassan II promet « la clémence de la mère patrie miséricordieuse » à tous ceux qui le rejoignent.

L'habileté du roi conduit au ralliement de pas moins de 1280 personnes de 1976 à fin 1997 dont beaucoup de dignitaires hauts placés qui deviennent la meilleure vitrine de la politique suivie par Hassan II.

Ce phénomène des transfuges est d'ailleurs toujours d'actualité et l'année 2002 n'a pas arrangé la situation d'un Polisario qui peu à peu se vide de ses forces vives. Ainsi, le ralliement au Maroc de Lahbib Ayoub qui fut l'un des membres fondateurs du Front Polisario aux côtés d'El Ouali, constitue un revers majeur pour le mouvement nationaliste sahraoui. Autodidacte intelligent et chef de guerre redouté, Lahbib Ayoub était très respecté pour sa bravoure et ses faits d'armes à la tête des troupes sahraouies lors des grandes batailles

sahariennes des années 1970 / 1980. A son actif notamment, les prises de Tan-Tan et de Zouérate ou l'attaque de Nouakchott. Ses coups d'audace infligèrent de très grandes pertes à ses adversaires et valurent à ce personnage emblématique d'être l'un des rares à pouvoir tenir tête à Mohamed Abdelaziz.

Contrairement à bien des ralliés qui l'ont précédé, Lahbib Ayoub n'était ni un pestiféré ni un cadre en disgrâce. Membre depuis toujours du bureau permanent du secrétariat national du Polisario et ministre des territoires occupés de la RASD, il disposait de tout ce qu'il faut à un homme du désert pour être heureux : véhicules tout terrain, troupeau de dromadaires, argent et même un passeport diplomatique algérien lui permettant de se rendre avec sa famille à l'étranger notamment pour y subir des soins médicaux. Ainsi, la défection de L. Ayoub et son allégeance au roi apparaissent difficilement explicables et ont créé un trouble profond dans la population des camps de réfugiés.

Or lui même explique sa défection par le fait que Mohamed Abdelaziz a trahi le pacte qui les unissait en commettant l'irréparable à ses yeux : sacrifier les intérêts de son peuple sur l'autel de la raison d'Etat algérienne. Le jour où il a senti qu'Abdelaziz avalisait la proposition onusienne soutenue par le président Bouteflika d'une partition du Sahara occidental entre un territoire sous souveraineté marocaine et un état sahraoui indépendant, Lahbib Ayoub a pris sa décision. Mieux valait à ses yeux accepter l'autonomie interne dans le cadre du royaume que de perpétuer à jamais la division du peuple sahraoui.

Mais cette noble attitude cache sans doute des blessures moins avouables : une profonde rivalité avec Mohamed Abdelaziz qu'il a toujours considéré comme un usurpateur et un apparatchik.

Quoiqu'il en soit, le ralliement d'Ayoub est une nouvelle fois l'occasion d'un grand déballage des difficultés d'une organisation dont la légitimité résiste mal aux dérives autoritaires de son chef et à l'omniprésence de ses bailleurs de fond. Au delà des querelles de tribus qui sont un mal congénital du Polisario, Ayoub dénonce l'opacité financière de la gestion faite par le chef du mouvement. Par ailleurs, il dénonce le régime des camps dans lesquels la population sahraouie est tenue prisonnière d'une direction politique inféodée au protecteur algérien.

Le ralliement de Lahbib Ayoub voit une fois de plus étalé au grand jour les dissensions d'un mouvement devenu au fil du temps archaïque, tribal et corrompu. Dénonçant par ailleurs l'influence du pouvoir algérien, Ayoub vient une nouvelle fois dévoiler le rôle de ce pays dont le peuple sahraoui est à plus d'un titre l'otage. Ce témoignage met une fois de plus en lumière

le fait que le règlement du conflit du Sahara passe plus que jamais par Alger dont la coopération est indispensable à un règlement.

Les retraits de reconnaissance de la RASD

Autre signe des temps qui marque l'effritement de la RASD, les nombreux retraits des reconnaissances diplomatiques qui frappent un état sahraoui de plus en plus virtuel.

Dès le lendemain de la proclamation de la RASD, Madagascar l'a reconnue et a ainsi ouvert la voie aux autres états. En 1995, ce sont pas moins de 76 pays qui ont reconnu le gouvernement présidé par Mohamed Abdelaziz. Parmi eux 21 accueillent une ambassade de cette république. Après ces succès diplomatiques, c'est une véritable vague de désaffection qui a frappé l'état sahraoui et aujourd'hui ils ne sont plus que 55 pays à reconnaître la RASD.

La lassitude devant un conflit qui s'éternise et le regain d'activisme marocain ainsi que la baisse concomitante des pressions diplomatiques algériennes se sont soldées à ce jour par 22 annulations ou suspensions de liens diplomatiques.

La chute est sévère d'autant que parmi ces défections figurent quelques poids lourds du non alignement comme l'Inde, le Pérou et le Nicaragua. Figure surtout sur cette liste une dizaine d'états africains et aujourd'hui la RASD n'est plus reconnue que par une minorité des membres de l'OUA (23 sur 53).

Au sein du monde arabe, force est de constater que la république sahraouie n'a jamais réussi à percer. Aujourd'hui, ce sont seulement 5 états (Algérie, Mauritanie, Libye, Yémen et Syrie) sur 22 qui ont établi et maintiennent des relations diplomatiques avec cette entité.

Ainsi une chose apparaît de plus en plus évidente : la prolongation indéfinie d'un état de crise maintenu coûte que coûte au détriment de la communauté internationale ne profite à personne. Elle ne profite surtout pas aux indépendantistes qui voient leur crédibilité internationale s'émoussée avec le temps.

IV 2 Un environnement géopolitique propice à un règlement négocié

Le coût de la MINURSO en question

Véritable casse tête diplomatique et géopolitique, le coût du conflit est quasiment impossible à évaluer pour l'Algérie ou le Maroc. En revanche, l'ONU pour ce qui la concerne à évaluer une dépense qui aujourd'hui est pour le moins discutable si l'on considère les résultats obtenus par rapport aux sommes dépensées. Si bien qu'actuellement, l'argument économique plaide pour une issue rapide n'en déplaie à tous ceux qui tirent profit de l'enlèvement.

Présente sur le terrain depuis le cessez le feu en 1991, la MINURSO a déjà coûté 500 millions de dollars et chaque mois supplémentaire revient aux contribuables du monde entier à un peu plus de 4 millions de dollars.

Cette somme paraît d'autant plus exorbitante qu'elle est dépensée au profit d'une population d'à peine 200 000 habitants qui elle même vit dans des conditions plus que précaires.

En fait, l'impossibilité d'aboutir à un règlement pose inévitablement la question de la pertinence du dispositif onusien aussi bien sur le plan politique que sur le terrain. Dès le début de l'engagement de la Minurso, des critiques ont porté sur les lacunes observées dans cette organisation. Ainsi, les relèves rapides et successives des responsables, le parti pris systématique en faveur des thèses séparatistes, la méconnaissance de l'histoire maroco-saharienne et l'ignorance de la langue vernaculaire de la région ont longtemps été soulignés pour dénoncer l'inefficacité de l'ONU dans sa mission sur le territoire.

Les crises de la décennie 90 ont montré les limites de l'approche onusienne des problèmes. Depuis la fin de la guerre froide, le monde a assisté à une multiplication des crises aux quelles l'ONU n'a pas su répondre efficacement principalement du fait de son mode de fonctionnement et de la faiblesse des moyens qui lui sont propres. Depuis l'échec de la FORPRONU en Bosnie que seule une intervention musclée de l'OTAN a pu sauver du « naufrage », les missions « bérets bleus » souffrent d'un certain discrédit. Or dans ce contexte, l'expérience de la Minurso n'arrange en rien l'image des engagements multinationaux sous commandement des Nations Unies.

Signe des temps, le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, n'exclue pas la possibilité d'un retrait de la force onusienne et il brandit régulièrement cette menace pour tenter d'assouplir la position des parties en présence. Quoiqu'il en soit, cette menace sera d'autant plus difficile à mettre à exécution que les sommes déjà dépensées sont importantes. Elle n'est cependant pas sans effet et contribue à renforcer un climat général qui pousse les belligérants à assouplir leur position.

Un nécessaire rapprochement entre Rabat et Alger

A la fin de l'année 2000, la mort d'Hassan II, l'avènement de son fils Mohamed VI et l'implication américaine à travers l'action de James Baker avaient permis à de nombreux observateurs d'espérer un règlement rapide du conflit du Sahara occidental. Il est vrai qu'à cette époque les rapports entre l'Algérie et le Maroc semblaient connaître une embellie qui rendait à nouveau crédible le processus d'intégration régionale au sein de l'UMA.

En effet, dès l'annonce de la mort de Hassan II en juillet 1999, l'Algérie a observé trois jours de deuil durant lesquels les médias ont rendu un hommage appuyé au défunt. Nouvellement élu, le président Abdelaziz Bouteflika a également fait le voyage à Rabat et il s'est distingué par la chaleur de ses propos sur l'avenir des relations entre ces deux pays. Pourtant ce climat idyllique allait être de courte durée et leurs relations sont rapidement retombées dans un cycle d'accusations réciproques qui fait l'essentiel de leur histoire commune depuis la fin de la décolonisation. C'est l'Algérie qui va donner le signal de la reprise des « hostilités » avec son « frère ennemi » en accusant le Maroc de servir de base arrière aux terroristes du Groupe Islamique du Salut (GIA).

Aujourd'hui encore, le mythe d'un « grand Maghreb » a la vie dure même si les représentations en sont différentes selon que l'on est marocain, tunisien, libyen ou algérien. Les liens façonnés par l'histoire, la langue et la religion sont régulièrement avancés pour établir les bases d'un destin commun et cette approche connaît un succès non négligeable auprès des populations de cette région du monde.

Cependant, l'intégration régionale se heurte inexorablement à la réalité politique d'états fortement centralisés qui connaissent de graves crises intérieures et pour lesquels une politique étrangère « musclée » constitue un élément de cohésion pour la totalité de la communauté nationale.

Dans ce contexte, l'enlisement du conflit du Sahara occidental constitue une entrave majeure au développement d'une réelle coopération régionale qui fait actuellement cruellement défaut aux pays du Maghreb notamment du point de vue économique. Ainsi, l'Union du Maghreb Arabe est aujourd'hui une institution qui végète et dont les résultats sont totalement insuffisants. A titre d'exemple les échanges économiques entre ces pays ne constituent que 5% de leur commerce extérieure.

A l'heure où le Maghreb se débat dans des difficultés économiques qui menacent leur cohésion nationale, une relance de l'UMA est de nature à favoriser une éventuelle sortie de crise. Bien sûr les conditions seront difficiles à créer tant le sujet du Sahara cristallise les clivages politiques, néanmoins la piste de l'intégration régionale doit pouvoir être explorée et servir de tremplin à une réconciliation favorable au règlement à l'amiable du conflit du Sahara occidental.

Il n'existe aujourd'hui plus d'alternative à la solution négociée

Les dernières années ont vu la succession de diverses tentatives de médiation émanant de pays traditionnellement impliqués dans cette zone du globe. Pour les Nations Unies, la principale d'entre elles est actuellement menée par l'intermédiaire de James Baker même si ce dernier menace d'abandonner son mandat du fait des blocages rencontrés. Envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies, ce personnage clef a eu une action déterminante dans l'évolution diplomatique de cette crise au cours des cinq dernières années. En effet, c'est sous autorité que sont apparues les quatre options qui depuis le rapport du secrétaire général de février 2002 font référence comme base des négociations. Quoiqu'il en soit, la situation a aujourd'hui évolué et certaines options semblent peu à peu perdre de leur pertinence.

Aujourd'hui deux d'entre elles semblent pouvoir être écartées dans la mesure où elles constitueraient un échec sévère pour la communauté internationale après toutes ces années de médiation. La première consiste en une partition pure et simple du territoire du Sahara occidental entre les pays riverains. Dans ce cas, ce serait un grave désaveu pour les Nations unies qui verraient son principe du « Droit des peuples à disposer d'eux mêmes » gravement bafoué. De même, l'option qui consiste en un retrait pur et simple de la Minurso au mépris de toutes ces années de présence et en l'absence d'un plan de paix serait un aveu d'échec difficilement acceptable.

L'option initiale longtemps privilégiée par l'ONU qui visait à l'autodétermination des Sahraouis par le biais d'un référendum cède le pas après les échecs répétés des négociations portant sur les listes électorales. De plus, l'expérience acquise par la communauté internationale fait qu'une politique favorisant l'apparition de « micro états » est aujourd'hui abandonnée. En effet se pose le problème de la viabilité de structures étatiques trop étriquées. A l'image du Kosovo dont la communauté internationale ne semble pas savoir comment aborder l'avenir politique, un certain réalisme permet de douter de la viabilité d'un état Sahraoui indépendant tant sur le plan de son économie, de sa stabilité politique que de sa sécurité extérieure.

Reste donc une option négociée qui prône une large autonomie du peuple sahraoui au sein d'un royaume marocain qui pourrait prendre la forme d'une fédération. Cette option est à l'heure actuelle la plus réaliste même s'il reste à définir un plan de règlement qui satisfasse les différentes parties en présence. Naturellement, les réticences sont grandes tant du côté sahraoui qu'algérien. Pourtant, la nécessité communément admise de mettre fin à une crise qui s'éternise devrait conduire la communauté internationale à faire pression sur les parties en présence pour aboutir à un accord.

Or, en dépit du soutien affiché par de nombreux pays à l'action de James Baker, l'impression générale reste que les pays qui interviennent dans le processus diplomatique marchent en ordre dispersé. Ainsi, James Baker a effectué au mois de janvier une tournée dans les pays du Maghreb pour présenter de nouvelles propositions concernant une solution négociée à la crise. Dans le même temps, la France par l'intermédiaire du responsable « Afrique » du Ministère des Affaires Etrangères (MAE), faisait des propositions concernant un plan prévoyant la mise à disposition d'un couloir qui permettrait à l'Algérie de disposer d'un accès à l'Océan Atlantique en échange de la « marocanité » du Sahara occidental. De son côté, la Russie poursuit également ses missions de bons offices ce qui contribue à donner l'impression d'une certaine cacophonie diplomatique.

Aujourd'hui, le plan visant à accorder une large autonomie aux Sahraouis au sein d'une du royaume marocain s'impose comme étant la solution la plus réaliste en dépit des réticences rencontrées auprès des responsables sahraouis et algériens. Néanmoins, ce projet de règlement ne pourra pas voir le jour sans une implication plus grande de la communauté internationale qui doit réaliser une véritable mise en synergie des différentes initiatives diplomatiques qui concernent cette crise.

CONCLUSION

Douze années après la mise en place de la MINURSO, l'ambition visant à résoudre la crise du Sahara occidental par un référendum d'autodétermination a définitivement vécue. En effet, la tâche des fonctionnaires des Nations Unies chargés de dresser les listes électorales s'est rapidement avérée être une véritable *mission impossible* du fait de l'intransigeance des parties en présence. Mais, cette intransigeance n'est pas la seule explication de l'échec du volet politique du plan de paix de l'ONU. En effet, les difficultés rencontrées doivent beaucoup au mode de fonctionnement des Nations Unies et à l'idéalisme (pour ne pas dire angélisme) qui préside aux solutions élaborées par cet organisme lorsqu'il se trouve en charge du plan de règlement d'une crise régionale.

L'heure est donc venue pour la communauté internationale d'adopter une attitude volontariste pour tenter de trouver une solution définitive à un conflit dont le gel est pour elle lourd de conséquences. Par ailleurs, le problème du Sahara occidental paralyse l'intégration régionale d'un Maghreb qui se trouve de fait placé dans un état végétatif.

Or, près de trente années après le début de ce conflit, la situation connaît un certain nombre d'évolutions dont l'exploitation pourrait constituer une « fenêtre d'opportunité » favorable à la mise en place d'un processus inédit qui pourrait aboutir à un règlement définitif. En effet, la nation sahraouie subit un véritable effritement qui se traduit par la fuite de nombreux cadres du Front Polisario et par la baisse du nombre des pays qui reconnaissent l'existence de la RASD. De plus, le semi-échec de la MINURSO et la nécessaire ouverture de l'Algérie et du Maroc sont autant de facteurs qui contribuent à créer les conditions favorables à l'émergence d'une solution négociée.

Mais pour ce faire, il manque encore une véritable mobilisation des grandes puissances occidentales qui sont aujourd'hui les seules à posséder les moyens de pressions indispensables pour faire entendre raison à des régimes pour qui la politique étrangère a toujours constitué un indispensable levier de politique intérieure.

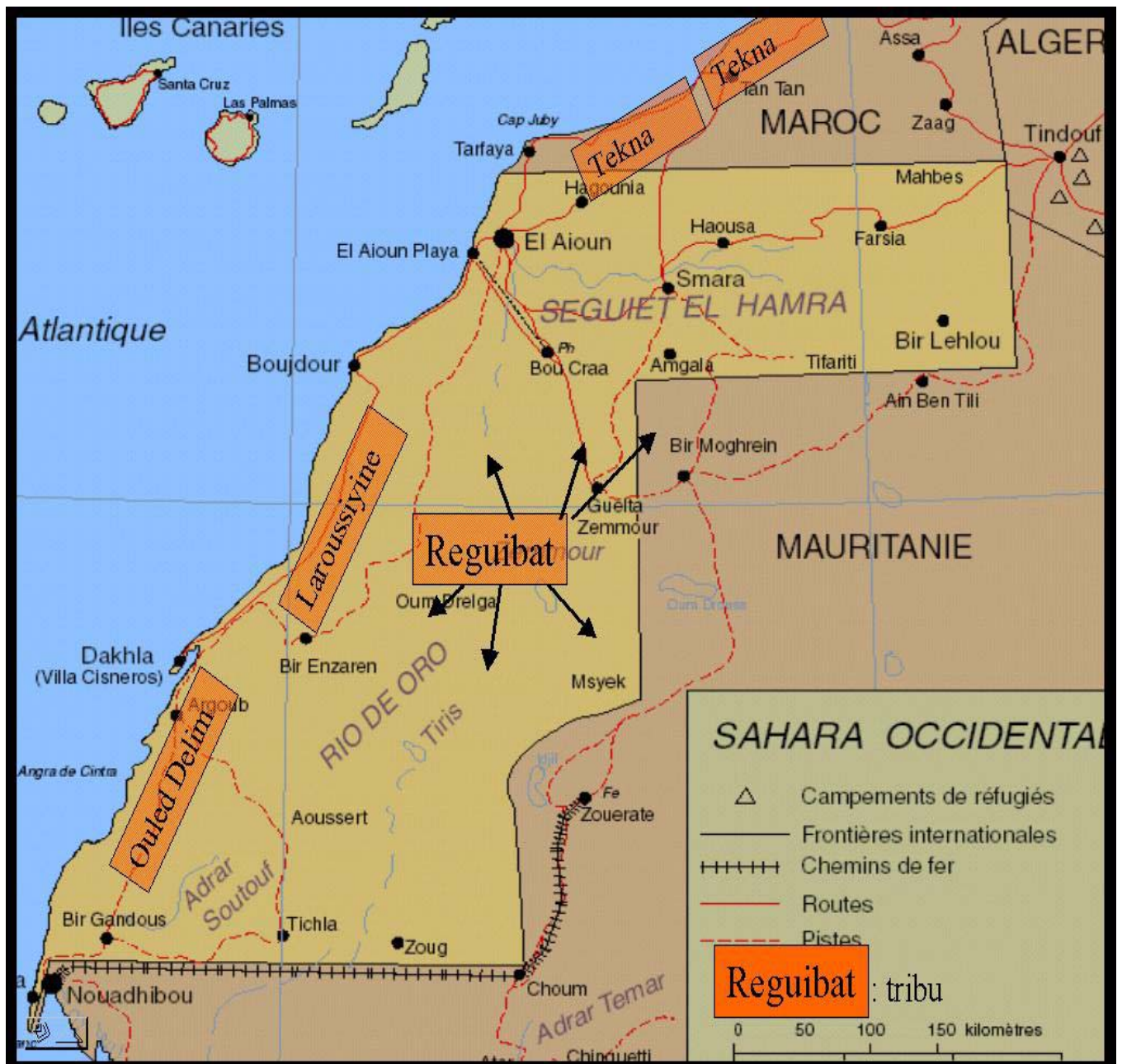
Aujourd'hui, l'option proposée par M. James Baker prévoyant une autonomie du Sahara occidental au sein du Royaume marocain s'impose comme base d'une solution qui reste à négocier. Or, actuellement le Maghreb comme le reste de l'Afrique connaît un bouleversement de son environnement diplomatique. D'une part, il subit l'omniprésence de la

diplomatie américaine lancée dans une véritable « croisade » contre le terrorisme international. D'autre part, il assiste à la relance des initiatives diplomatiques françaises dans cette région du Monde dans laquelle la France souhaite jouer un rôle pacificateur.

Ainsi, le Sahara occidental est peut être à la veille d'un processus qui aboutira au règlement définitif d'un conflit d'un autre âge. Il faudra pour cela une véritable mise en synergie et non une mise en concurrence des efforts diplomatiques de ces deux nations et la complicité bienveillante et pragmatique des Nations Unies.

V Annexes

V.1 Carte du Sahara occidental : les ethnies



V 2 Carte du Sahara occidental : murs et implantation de la MINURSO



VI Bibliographie

VI.1 Ouvrages

- Bernard Lugan, *Atlas historique de l'Afrique des origines à nos jours*, du Rocher, Paris, mars 2001.
- Bernard Nantet, *Dictionnaire d'histoire et civilisations africaines*, Larousse, Paris, 1999.
- François Beslay, *Les Réguibats*, L'Harmattan, 1984.
- Jacques Besnoist-Méchin, *Histoire des Alaouites (1268 – 1971)*, Perrin, Paris, 1994.
- Khadija Mohsen-Finan, *Sahara occidental. Les enjeux d'un conflit régional*, Paris, CNRS Histoire, 1997.
- Jean-François Daguzan, *Le dernier rempart ? Forces armées et politiques de défense au Maghreb*, Publisud, 1998.
- Nicole Grimaud, *Le Sahara occidental : une issue possible ?*, Maghreb - Machrek, n° 121, juillet-septembre 1988.
- Abdelkhaleq Berramdane, *Le Sahara occidental : enjeu maghrébin*, Karthala, 1992.
- Mohamed- Fadel Ould Ismaïlould Es- Sweyih, *La république Sahraouie*, L'Hamattan, Paris 2001.
- Berramdane Abdelkhaleq, *Le Maroc et l'Occident*, Karthala, Paris 1999.
- Tony HODGES, *Sahara occidental*, l'Harmattan Paris 1987.
- Maurice BARBIER, *Le conflit du Sahara occidental*, l'Harmattan Paris 1982.
- Ismaïl SAYEH, *Les Sahraouis*, l'Harmattan, Paris 1998.
- Martine de Froberville, *Sahara occidental, la confiance perdue*, L'Harmattan, Paris, 1996.
- BERRAMDANE (Abdelkhaleq) « *Le Sahara occidental : enjeu maghrébin* », Karthala, 1992, 360 p.
- DAMIS (John) « Conflict in Northwest Africa, The Western Sahara Dispute », Hoover press, 196 p..
- Bernard Lugan, *l'Histoire du Maroc, des origines à nos jours*, Critérium, Paris, 1997.

VI.2 Articles

- BENCHEMSI (Ahmed R.) et OUAZANI (Cherif) « *Maroc - Algérie : chassé-croisé diplomatique* », Jeune Afrique / L'intelligent, n° 2089, janvier 2001, pp.28-29.
- BORGUE (Claude) « *Le conflit du Sahara occidental* », Défense nationale, mai 1983.
- DECRAENE (Philippe) « *La politique africaine du Maroc* », L'Afrique et l'Asie modernes, n° 143, 1985, pp. 3-11.
- DESSENS (Paul) « *Le litige du Sahara occidental* », Maghreb - Machrek, janvier - mars 1976, pp. 29-46.
- GRIMAUD (Nicole) « *Le Sahara occidental : une issue possible ?* », Maghreb - Machrek, n° 121, juillet-septembre 1988, pp. 89-113.
- HUSSON (Jean-Pierre) « *L'armée de libération populaire sahraouie, le bras armé du Front Polisario* », Raids 2000, pp. 48-54.
- MANIGLIER (Paul) « *Vent d'autonomie sur le Sahara* », Le Figaro, 25 octobre 2000.
- MOHSEN-FINAN (Khadija) « *Sahara occidental : de la prolongation à la nécessité de son règlement* », Politique étrangère 3/96, pp. 665-675.
- SAMIL A. « *le 7 janvier, nous frapperons* », *El Watan*, 4 janvier 2001.
- SEGURA I MAS (Antoni) « *La question du Sahara dans la dynamique géopolitique du Maghreb* », CONFLUENCES Méditerranée n°31, 1999, pp. 119-131.
- SOUDAN (François) « *Maroc, la vérité sur les événements de Laayoune* », Jeune Afrique, n° 2023-2024, 19 octobre 1999, pp. 26-33.
- SOUDAN (François) « *Maroc - Algérie, ambassades et bruits de bottes* », L'intelligent, n° 2082, du 5 au 11 décembre 2000, pp. 37-39.
- Capitaine MOHAMED CHAFIK MESBAH, ANP (Algérie), « *La construction du Maghreb arabe face au défi du conflit du Sahara occidental* », Royal College of Defence studies (London), 1987.
- AHMED R. BENCHEMSI ET CHERIF OUAZANI, « *Maroc-Algérie : chassé-croisé diplomatique* », Jeune Afrique / L'intelligent, n° 2089, janvier 2001, pp.28-29.
- IGNACIO RAMONET, « *Entre espoir et frustration. Le Maroc indécis* » Le Monde Diplomatique, juillet 2000 p. 10 et 11.

- ADDI LAHOUARI, « *Introuvable réconciliation entre Alger et Rabat* », Le Monde Diplomatique, décembre 1999
- JEAN-CHRISTOPHE RUFIN, « *Les conflits en Afrique* », Relations internationales et stratégiques, n°213, IRIS.

VI.3 Documents

- MESBAH (Mohamed Chafik) Capitaine, ANP (Algérie) « *La construction du Maghreb arabe face au défi du conflit du Sahara occidental* », 84 p. Royal College of Defence studies (London), 1987.
- Secrétaire général des Nations Unies « *Rapport du 01 décembre 1993 sur la situation concernant le Sahara occidental* ».
- Secrétaire général des Nations Unies « *Rapport du 17 février 2000 sur la situation concernant le Sahara occidental* ».
- Secrétaire général des Nations Unies « *Rapport de juin 2000 sur la situation concernant le Sahara occidental* ».
- Secrétaire général des Nations Unies « *Rapport du 20 février 2001 sur la situation concernant le Sahara occidental* ».
- Divers documents internes à la MINURSO.

VI 4 Internet

- **Organisation des Nations Unies** : www.onu.com
- **Courrier International** : www.courrierinternational.com
- **Le Monde** : www.lemonde.fr
- **Le Monde diplomatique** : www.monde-diplomatique.fr
- **Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale** : www.ihedn.fr
- **Jeune Afrique** : www.jeuneafrique.com
- **La documentation française** : www.ladocfrancaise.gouv.fr
- **Ministère des Affaires Etrangères et coopération** : www.diplomatie.fr
- **Organisation de l'Unité Africaine** : www.oua.com
- **Radio France International** : www.rfi.fr

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	P 6
I L'IDENTITE SAHRAOUIE	P 6
I 1 Quel peuple pour quel territoire ?	P 6
Qui sont les Sahraouis ?	P 6
Une organisation tribale	P 7
Un territoire qui ne fait plus l'objet de polémique	P 8
Les traités coloniaux	P 9
I 2 Une prise de conscience par l'action	P 10
L'émergence de l'identité sahraouie	P 10
La guerre du Sahara	P 12
La guerre contre le Maroc	P 13
II LES ENJEUX REGIONAUX	P 14
II 1 La décolonisation du Sahara source d'un antagonisme algéro-marocain	P14
L'espoir des accords d'IFRANE	P 14
L'accord de Madrid	P 16
II 2 L'échec d'un processus de décolonisation qui excluait l'Algérie	P 17
Le choix de l'Espagne	P 17
La Marche Verte et l'accord de Madrid	P 18
L'entrée de l'Algérie dans le conflit	P 19
II 3 Quand la guerre diplomatique remplace les armes	P 21
Le stratégie des murs	P 21
Le Maroc accepte l'idée du référendum	P 22

III	L'ENGAGEMENT DE L'ONU	P 24
III 1	Une action placée dans la logique de la décolonisation	P 24
	Les propositions de règlement du Secrétaire Général de l'ONU	P 24
	La MINURSO	P 25
III 2	Quand l'idéalisme se heurte à la réalité	P 27
	L'impossible référendum	P 27
	La stratégie marocain	P 29
IV	UNE SOLUTION NEGOCIEE ENFIN POSSIBLE ?	P 30
IV 1	Des instances sahraouies à bout de souffle	P 31
	L'effritement du POLISARIO	P 31
	Les retraits de reconnaissance de la RASD	P 33
IV 2	Un environnement géopolitique propice à un règlement négocié	P 34
	Un nécessaire rapprochement entre Rabat et Alger	P 35
	Il n'existe aujourd'hui plus d'alternative à la solution négociée	P 36
	CONCLUSION	P 38
V	ANNEXES	P 40
V 1	Carte du Sahara occidental : les ethnies	P 40
V 2	Carte du Sahara occidental : mur et implantation de la MINURSO	P 41
VI	BIBLIOGRAPHIE	P 42
VI 1	Ouvrages	P 42
VI 2	Articles	P 43
VI 3	Documents	P 44
VI 4	Internet	P 44